

ABONNEMENT.

Un an... 30 fr.
Six mois... 16
Trois mois... 8
Poste:
Un an... 35 fr.
Six mois... 18
Trois mois... 10
On s'abonne:
A SAUMUR,
chez tous les Libraires:
A PARIS,
Chez DONGREL et BULLIER,
Place de la Bourse, 33.
A. EWIG,
Rue Fléclier, 2.

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ECHO SAUMUROIS

INSERTIONS.

Annonces, la ligne... 20 c.
Réclames... 30
Faits divers... 75

RÉSERVES SONT FAITES
Du droit de refuser la publication
des insertions reçues et même payées,
sauf restitution dans ce dernier cas;
Et du droit de modifier la rédaction
des annonces.

Les articles communiqués
doivent être remis au bureau
du journal la veille de la repro-
duction, avant midi.
Les manuscrits déposés ne
sont pas rendus.

On s'abonne:
A PARIS,
Chez MM. HAVAS-LAFFITE et Co,
Place de la Bourse, 8.

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU: PLACE DU MARCHÉ-NOIR

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis con-
traire. — L'abonnement doit être payé d'avance.

Paraissant tous les jours, le dimanche excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en tim-
bres-poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

SAUMUR,

11 Septembre 1880.

CHACUN SON TOUR.

Il y a tels incidents que la presse répu-
blicaine passe volontiers sous silence: par
exemple, les menaces proférées dans les
clubs par les communalards contre les maîtres
du jour.

A l'époque où les vaisseaux de l'Etat re-
versaient sur la terre française ces convois
de citoyens peu recommandables auxquels
l'amnistie avait rendu leurs droits politiques,
les feuilles opportunistes commencèrent une
comédie: la comédie du repentir. On trou-
vait dans ces feuilles véridiques des extraits
de conversations de déportés avec des ré-
flexions comme cela: « Ah! si nous avions
su! Nous sommes bien désillusionnés, allez,
et nous n'avons pas envie de recommen-
cer. »

C'est ainsi que des opportunistes es-
sayaient de justifier cette amnistie qu'ils n'a-
vaient votée qu'à leur corps défendant.

La vérité est que, en fait de désillusion,
messieurs les communalards amnistiés ne
rapportaient de leur désagréable séjour en
Nouvelle-Calédonie qu'une haine inextin-
guible contre leurs adversaires vainqueurs.
Être pardonnés, et de mauvaise grâce, au
bout de dix ans, il n'y avait pas de quoi
amollir des cœurs aussi ulcérés.

La comédie du repentir n'a pas eu de suc-
cès; et, sans tarder, nos amnistiés se sont
mis à tailler des croupières aux libérateurs
qu'ils exècrent, chacun selon son génie et
ses aptitudes.

Pendant que M. de Rochefort cultive le
lucratif pamphlet, les camarades qui n'ont
pas eu la ressource du journalisme se pro-
posent, pour sortir d'une obscurité misé-
rable, de bouleverser un peu le monde trop
égoïste de l'opportunisme.

Pour de vrais républicains, il est fatigant,
il est intolérable de voir que ce sont tou-

jours les mêmes qui festinent à la première
table.

Et nous ne nous étonnons point de ce que
les clubistes de la rue de Lévis aient déclaré
que Gambetta et ses complices ont mérité la
mort.

En politique républicaine, il n'y a pas de
pardon, il n'y a pas de réconciliation.

Il y a ceux qui jouissent et ceux qui vou-
draient jouir.

Les revenants de Nouméa estiment que
la coterie Gambetta reste trop longtemps à
table; elle demande qu'on coupe la tête aux
convives pour en avoir fini plus vite.
C'est logique: chacun son tour!

LES AMNISTIÉS DEVENUS ACCUSATEURS.

Le gouvernement a sur les bras la ques-
tion des congrégations, la question d'Orient
et la question Marcerou, doublées de la ques-
tion Lalanne. On connaît les deux premiè-
res; les deux dernières, pour avoir moins
de retentissement, n'en sont pas moins très-
gênantes.

Les affaires Marcerou, Lalanne et Co,
n'en font en réalité qu'une seule sous ce
nom générique: la Revanche de la Com-
mune.

Pour leur entrée en campagne, ils ont
porté leurs coups les plus rudes contre M.
Marcerou, ancien lieutenant préposé en
1871 à la garde des prisonniers commu-
nards, aujourd'hui commissaire à la gare de
Vincennes. Il n'y a sorte de crimes dont les
journaux radicaux n'aient chargé cet ancien
officier. M. Marcerou n'ayant pas été desti-
tué, les communalards ont eu recours à un
autre moyen: ils ont organisé des réunions
publiques pour statuer sur la mise en accu-
sation du prévenu.

Dans une réunion tenue le 4 septembre,
les Nouméens ont promis de le fusiller,
parce que le gouvernement ne le destituait
pas.

M. Varroy, ministre des travaux publics,
M. de Freycinet et M. Gambetta ont été
grossièrement insultés, sous prétexte qu'ils

protégent M. Marcerou. Ces misérables, dit
l'orateur, savent bien que Marcerou est un
assassin, eux aussi sont des assassins, s'écrie
l'assemblée, vive la Commune! L'orateur con-
clut en proposant un ordre du jour qui « in-
vite le ministre de la justice à incarcérer
illico ce gremlin de Marcerou. »

Les aimables citoyens qui ont prononcé
la condamnation à mort d'un fonctionnaire
public ne sont pas abandonnés par leurs frè-
res plus haut placés dans l'échelle démoc-
ratique. Un député, M. Benjamin Raspail,
a écrit au ministre des travaux publics pour
lui demander de révoquer « le sieur Marce-
rou. »

« Permettez-moi de vous dire, écrit-il,
qu'il ne vous est plus possible d'hésiter à
chasser ce monstre du poste de commissaire
central qu'il occupe à la gare de Vincen-
nes. »

Ainsi, pour ce député, comme pour les
orateurs de bas étage, M. Marcerou est un
monstre. L'affaire est jugée avant d'avoir été
entendue. M. Marcerou, est-il besoin de le
dire, n'a point comparu devant ses accusa-
teurs; le gouvernement n'a point pris sa dé-
fense, ni imposé silence à ses ennemis. Cela
ne me regarde pas, semble-t-il dire.

Cependant, cela le touche de très-près.
Un gouvernement doit protéger ses fonction-
naires; s'il les abandonne aux outrages de
ceux qu'ils ont dû punir, quel administra-
teur voudra sévir contre les émeutiers et les
perturbateurs du repos public? Aujourd'hui
les communalards attaquent le gardien des
prisonniers, demain ils s'en prendront à
ceux qui ont fait ces prisonniers, au général
de Galliffet, tout aussi bien qu'au lieutenant
Marcerou.

Tenez, voici le citoyen Lalanne qui vise
les plus hauts personnages sous prétexte
qu'il a été détenu trop longtemps à Nouméa;
il écrit au procureur de la République en le
requérant de « traduire à la barre de la jus-
tice pour s'entendre condamner aux peines
édictees par la loi les sieurs:

- « Dufaure, ancien ministre de la justice.
« De Montaignac, ancien ministre de la
marine.

» De Pritzbuher, amiral, ex-gouverneur de
la Calédonie.
» Plus un colonel et tous autres coup-
ables au même chef. »

C'est la revanche de la Commune qui
commence.

Chronique générale.

M. Guichard, député de l'Yonne, vice-
président de la gauche républicaine et un
des confidentis de M. Gambetta, vient d'écrire
à M. Devès, président de la gauche, pour
l'inviter à convoquer d'urgence à Paris les
membres du bureau de ce groupe, « afin
qu'ils fassent connaître au président du con-
seil le désir formel des départements d'ap-
pliquer les décrets sans aucune réserve. »

M. Devès a répondu à cet appel; il est ar-
rivé jeudi à Paris, a eu une entrevue avec M.
Constans et M. Gambetta.

Les bureaux des trois groupes de gauche
sont convoqués pour un des premiers jours
de la semaine. C'est cette réunion, à laquelle
assistera M. Gambetta, qui a motivé l'ajour-
nement du départ du président de la Cham-
bre pour le château des Crêtes, où l'accom-
pagneraient M. Guichard, député, et M. Ar-
naud fils.

L'AFFAIRE DU MINISTÈRE DE LA GUERRE.

Le Gaulois annonce en ces termes le pro-
cès qui lui est intenté:

« M. de Westyngne a comparu jeudi devant
M. le juge d'instruction Jolly.

» Notre collaborateur a maintenu tous les
faits avancés dans son article du 31 août, à
savoir:

- » 1° Que depuis longtemps le gouverne-
ment allemand puisait des renseignements
au ministère de la guerre;
» 2° Que dans ces derniers temps le
lieutenant-colonel Jung avait été soupçonné.
» M. de Westyngne a donc repoussé la

FEUILLETON DE L'ECHO SAUMUROIS.

LA DILIGENCE

(Suite.)

Vous devinez bien que notre ami Cahuzac ne
dormit guère cette nuit-là. Il bâillonnait en Espagne
les châteaux les plus fantastiques.

Quand il se réveilla, il sauta vivement en bas de
son lit, et, armé de sa lorgnette, il courut à la
fenêtre. Mais les volets étaient encore hermétique-
ment fermés au château. Bientôt, cependant, une
porte s'entre-bâilla. César montra sa tête crépue,
et la maison parut s'éveiller peu à peu. Le supplice
de l'attente commença alors pour Cahuzac. Il
inventait alors mille stratagèmes pour tuer le temps,
mais il eut beau faire, toutes les minutes étaient des
heures et les heures des siècles.

Enfin le déjeuner sonna et le cœur de Cahuzac
commença à battre.

— Elle parle de moi, pensait-il, elle dit ceci,
mais cela, le père écoute, secoue la tête, fait telle
objection, puis telle autre. Céleste tient bon, le
père se fâche et... Oh! mon Dieu!

Cette exclamation était provoquée par la douil-
lette puce que Cahuzac venait d'apercevoir des-
cendant les marches du perron. La douillette puce

paraissait très-agitée, le bonnet de soie noire
semblait battre la breloque sur la tête chenue du
vieillard. Quant à Céleste, elle marchait les bras
croisés, aux côtés de son père, et semblait l'écouter
avec une impatience mal contenue. Le bonhomme
s'animait, la douillette était furieuse.

Tout à coup, Céleste cacha sa tête dans ses
mains et remonta brusquement les marches du
perron. Le vieillard la suivit avec une vivacité
qu'on n'aurait pu attendre d'un homme qui parais-
sait si caduc, et tous deux disparurent.

Pendant le reste de la journée, Cahuzac ne fut
pas précisément couché sur un lit de roses. Il avait
des instants de prostration pendant lesquels il pleu-
rait comme un enfant séparé de sa nourrice.

La nuit vint, les étoiles brillaient au ciel, la lune
était dans son plein, et César ne paraissait pas.
Cahuzac, qui jusque-là s'était tenu à la fenêtre,
perdit enfin l'espoir de rien recevoir de Céleste et
se jeta en travers de son lit avec un de ces mou-
vements de désespoir enfantins qui forment l'un
des côtés saillants de son caractère.

Comme il était ainsi abîmé dans sa douleur, il
entendit tout à coup près de lui un bruit et res-
sentit une commotion comparable à celle que
pourrait causer un tremblement de terre. Il se
retourna et se trouva en présence du nègre César,
qui venait de sauter par la fenêtre.

— Ah! c'est toi! Enfin, c'est toi, dit-il en aper-

cevant le colossal personnage dont la tête, comme
un buisson d'épines, s'était accrochée dans les
girandoles du lustre suspendu au plafond.

— Oui maître, dit le nègre en ouvrant démesu-
rément la bouche par un gros rire qui montra ses
dents blanches et larges comme trente-deux amen-
des pelées.

— Tu es gai? dit Cahuzac à qui la bonne hu-
meur de César paraissait de bon augure.

— Oh! oui, moi bien gai, moi content.

— Tu viens me chercher pour me conduire près
de ton maître?

— Non, non, moi viens pas chercher vous; con-
tinua le nègre en riant de plus belle; moi bien
content, maître est furieux.

— Et mademoiselle Céleste?

— Demoiselle? hi! hi! hi! fit le nègre en se
tenant les côtes pour rire à son aise.

— Parleras-tu? que t'a-t-elle chargé de me
dire?

— La France, vilain pays! Br! Froid! Demoi-
selle partir, retourner au pays de César. La Ha-
vane, Cuba, le soleil, César bien content.

— Et quoi! vous allez vous embarquer?

— Oui, oui, oui, à Bordeaux, le Jeune-Édouard
beau navire! Demoiselle Céleste, un peu triste,
mais bientôt consolée.

— Allons, tu te trompes, elle ne peut partir
ainsi.

— Si, si, dit le nègre en se frottant les mains, le
Jeune-Édouard beau navire; Cuba beau pays!

— Te tairas-tu, affreux macaque! s'écria Cahu-
zac exaspéré.

Mais déjà César, sans doute jaloux de mériter le
nom que venait de lui donner Cahuzac, avait sauté
par la fenêtre avec l'adresse et l'agilité d'un singe.

Quelques instants après, le Gascon entendit le
bruit d'une chaise de poste qui s'éloignait au ga-
lop. Aussi le lendemain, quand, à sept heures du
matin, son ami Edmond Routy entra chez lui,
Cahuzac ne lui présenta pas un visage précisément
souriant. Edmond s'en aperçut et lui dit d'un air
de commiseration:

— Pauvre ami! Je t'ai laissé quinze jours sans
venir te voir. Comme tu as dû t'ennuyer!

— Moi! pas le moins du monde, dit étourdiment
Cahuzac; c'est vrai je suis ici chez toi, je l'avais
complètement oublié.

— Hein! Eh bien! tu es encore gentil, toi!

— Ah! pardon, mon ami, c'est que...

— Je comprends, pauvre ami, dit Edmond
Routy avec componction, l'excès du chagrin. L'en-
nui te tuerait, vois-tu, si tu restais ici, m'est avis
qu'il te faut changer d'air.

— C'est aussi mon opinion, dit Cahuzac que
rien ne retenait plus à Bougival depuis qu'il savait
que Céleste en était partie. Oui, tu as raison, il faut
que je parte. Mais où aller?

double inculpation de diffamation et de fausse nouvelle, et a accepté de faire la preuve.

La plainte a été déposée au nom du général Farre, ministre de la guerre.

M. de Wostyne a fait assigner comme témoins :

Le général Farre; le général de Cissey, ancien ministre de la guerre, ou, à son défaut, le maréchal de Mac-Mahon; le général Blot; le colonel Richard; le lieutenant-colonel Campionnet; les commandants Peloux, Trône et Dosse; le capitaine Croissandeau; M. Weill, officier de la territoriale, anciennement attaché au cabinet du général Gresley; M. Wachter, ancien rédacteur en chef de l'Armée française; M^{me} Jung dite baronne de Kaulla.

La France se dit en mesure d'affirmer qu'aucun dissentiment n'existe entre MM. de Freycinet et Constans au sujet de l'application des décrets. D'après ce journal, M. de Freycinet aurait changé d'idée depuis le discours de Montauban, et les décrets seraient rigoureusement appliqués avant la fin du mois. Ce journal fixe à 71 le nombre des congrégations qui ont demandé l'autorisation.

Les préfets donnent de nombreux sujets de mécontentement au ministre de l'intérieur qui se montre souvent bien peu satisfait du zèle intempestif de ses fonctionnaires. Ses instructions, qui sont loin d'être suivies à la lettre, sont le plus souvent mal interprétées, et partant mal exécutées, ce qui entraîne quelquefois de véritables désagréments qui ne sont pas toujours faciles à réparer. On cite entre autres un préfet que le ministre a été obligé de faire venir deux fois à Paris, dans l'espace de huit jours, pour lui expliquer verbalement ce qu'il exigeait de lui.

C'est un des préfets les plus bavards de la République et qui, par son intempérance de langage, a déjà plusieurs fois compromis sa propre situation.

M. de Saint-Vallier se montre peu décidé à reprendre d'une manière définitive son poste diplomatique. M. de Saint-Vallier vient de se rendre acquéreur d'un petit hôtel, boulevard Haussmann, ce qui n'indiquerait pas qu'il compte prolonger longtemps sa mission à Berlin.

La Patrie publie deux étranges nouvelles. Voici la première :

On sait qu'il y a en France un certain nombre de diocèses dont le siège n'est pas au chef-lieu du département.

Le ministre de l'intérieur, qui tient à ce que ses préfets aient sous la main les évêques et le haut clergé, a résolu de faire résider au chef-lieu tous les membres de l'épiscopat.

Le Président de la République était d'avis que les choses restassent dans l'état. Mais M. Constans l'a convaincu que les me-

nées des évêques devaient être soumises à un contrôle direct de la part des préfets, et cela dans l'intérêt même du gouvernement.

Il se pourrait qu'un projet de cette nature ait été conçu par un ministre qui ne doute de rien, qu'il ait même reçu l'approbation de M. le Président de la République, nous ne nous refusons pas à le croire. Mais il ne dépend ni de M. Constans ni de M. Grévy de le mettre à exécution. Il leur manque, pour arriver à leurs fins, le consentement formel du Pape, et rien ne fait prévoir qu'ils l'aient encore obtenu. On ne change pas aussi facilement un siège épiscopal que l'on déplace une justice de paix ou un simple bureau de poste.

Voici la seconde nouvelle :

Un assez grand nombre de préfets ont prévenu M. le ministre de l'intérieur que les évêques de leur département quittaient leurs résidences sans permission.

Devant une si grave atteinte portée à l'autorité préfectorale, M. Constans va lancer les foudres d'une nouvelle circulaire, dans laquelle il fait savoir aux préfets qu'ils ont mission de lui signaler sans retard tous les membres de l'épiscopat qui oseraient bouger sans leur bon plaisir.

Celle-ci nous paraît plus vraisemblable et d'une réalisation plus facile.

S'il en est ainsi, les préfets deviendront de véritables mouchards de M. Constans. Mais nos évêques consentiront-ils à se soumettre à cet espionnage ?

Voici quelques détails sur les splendeurs du futur Hôtel-de-Ville de Paris :

La future salle des séances du conseil municipal est un rectangle qui a 26 mètres de long sur 14 de large. Elle est à proximité des cabinets du préfet et du secrétaire général. Deux grands vestiaires, une salle pour le bureau et plusieurs autres pour les commissions, complètent un ensemble grandiose.

La salle des fêtes de l'Hôtel-de-Ville sera extrêmement remarquable. Elle a 50 mètres de long sur 14 de large. Deux escaliers de 6 mètres de large y donneront accès. La salle étant parallèle à la rue Lobau, l'entrée aura lieu par la porte du même nom.

On signale encore le merveilleux salon des caritatives qui produira un effet surprenant.

Les municipaux radicaux de Paris se préparent, comme on le voit, une confortable résidence... Il est vrai d'ajouter que la République n'est pas éternelle.

Le palais du Champ-de-Mars, dont la dernière adjudication, par suite d'une clause mal rédigée ou mal interprétée, avait été annulée, a été remis en vente mercredi aux enchères publiques.

La mise à prix était de 1,070,000 francs; l'adjudication a été faite à 1,300,000 francs, pour le compte, dit-on, de la ville de Bordeaux.

Le dernier délai accordé pour l'enlèvement a été fixé au 15 mai 1884.

LA FLOTTE INTERNATIONALE

DEVANT RAGUSE.

Nous avons donné hier les noms des bâtiments français qui doivent prendre part à la manifestation devant Raguse. Voici, d'après le Times, les noms des navires étrangers qui vont composer la flotte internationale dans les eaux de Raguse :

Autrichiens : *Landon*, *Custoza*, *Prince-Eugène*, *Srenye*; commandant : le contre-amiral Von Tbenhorst.

Russes : *Svellana*, contre-amiral Cremer.

Italiens : *Paestro*, *Roma*, *Marco-Antonio*, *Colona*; contre-amiral Sannicati.

Allemands : *Victoria*, capitaine Valois.

Anglais : *Téméraire*, *Alexandra*, *Hélicon*; vice-amiral sir Beauchamp-Seymour.

Les puissances garantes sont donc positivement entrées dans une voie d'exécution : le fait est accompli. Le résultat de la démonstration commencée se dessine déjà fort nettement. A peine les premiers pavillons européens se sont-ils montrés dans l'Adriatique, et déjà les diplomates accrédités à Constantinople ont reçu communication d'une note qui donne satisfaction aux exigences européennes et assure l'exécution intégrale du traité de Berlin, en ce qui concerne la cession de la haute Albanie au Monténégro.

Ainsi, les efforts si multipliés, si laborieux, si inutiles de la Sublime-Porte pour amener ses sujets d'Albanie à devenir monténégrins ont atteint tout à coup leur but; Riza-Pacha s'est trouvé soudain beaucoup plus persuasif; et changeant en un instant d'avis, les défenseurs de Dulcigno se sont soumis ou retirés. D'après une dépêche, la remise pacifique de la ville et de son territoire a dû avoir lieu jeudi.

Ce résultat doit-il être attribué aux efforts du nonce, M^r Jacobini, que l'Agence Havas fait intervenir ainsi dans la question :

L'Autriche serait entrée en négociations avec le Saint-Siège pour que le Souverain-Pontife usât de son influence sur les races catholiques d'Albanie et fit cesser leur résistance à l'exécution du traité de Berlin. Des négociations auraient été conduites par le pro-nonce apostolique à Vienne. L'Autriche se serait portée garante des intérêts des catholiques, et, en échange de cette assurance, le Saint-Siège aurait consenti à intervenir. Cette nouvelle concorde avec l'attitude récente des tribus catholiques et elle explique la visite de M^r Jacobini au cardinal-archevêque d'Agram.

Nous n'ajoutons qu'une foi restreinte au fait de cette haute intervention; nous serions plus tentés d'attribuer la soumission des Albanais à la bonne volonté des Turcs qu'à puissamment encouragée la démonstration navale.

Quoi qu'il en soit, nous avons annoncé que ce nuage, grossi par les ministres du sultan, crèverait à première vue : l'événement nous donne raison; et nous persistons

dès lors à chercher la vraie destination de cet armement naval.

Il était si fort présumable que sa seule approche dissiperait les paysans albanais quel but plus important visait une démonstration aussi menaçante. Les faits vont aujourd'hui nous répondre s'il s'agit d'une intervention effective dans la question grecque, succédant à la question albanaise-monténégrine, comme tout le fait craindre, comme l'insinuent le Times et le Daily Telegraph.

Etranger.

TAITI. — Nous avons annoncé hier que le protectorat exercé par la France sur les îles de la Société, depuis 1842, vient d'être transformé en souveraineté. Cet archipel est désormais une possession française. Deux proclamations, l'une du roi Pomaré V, l'autre du commandant français Chessé, ont annoncé cette nouvelle aux habitants de Taïti et des autres îles.

Le Courrier des Etats-Unis, en rapportant le fait, adresse toutes ses félicitations à la France. Le percement de l'isthme de Panama donnera à la nouvelle colonie française une grande importance. C'est, en effet, la seconde étape que nous possédons désormais entre le continent américain et l'extrême Orient, sur la route qui ouvrira le canal de Panama.

Il nous revient qu'à une époque, l'Allemagne avait élevé des prétentions sur une île de l'archipel de la Société. Nous ignorons si ces prétentions subsistent toujours. Le gouvernement français ne saurait tarder à nous édifier sur ce sujet en publiant les documents relatifs à l'acquisition du nouveau territoire et en en faisant connaître les conditions.

Chronique militaire.

Le ministre de la guerre a décidé que la taille pour les régiments de cavalerie serait réglée de la manière suivante :

	Maximum	Minimum	Ouvriers
Cuirassiers	1-80	1-70	1-66
Dragons	1-68	1-64	1-62
Cavalerie légère	1-64	1-56	1-54
Chasseurs d'Afrique	1-68	1-58	

Il est à remarquer que la taille a dû être successivement baissée. C'est un indice à rapprocher de la lenteur avec laquelle s'accroît notre population, et qui prouve la dégénérescence de la race française.

M. le colonel Collignon d'Ancy (Ernest), commandant le 43^e régiment de chasseurs, a été nommé au grade de général de brigade dans la première section du cadre de l'état-major général de l'armée, en remplacement de M. le général de Miribel, promu général de division.

Le lieutenant-colonel E. Pantelitch et le major J. Velimirovitch, désignés par le gouvernement serbe pour assister aux grandes manœuvres, sont arrivés à Paris.

On écrit de Saint-Etienne :

Un déplorable accident est arrivé durant les manœuvres que les réservistes exécutaient près du Champ-de-Mars, dans un terrain situé en face le café Meunier.

Il s'agissait du service de place en temps de guerre. A un certain moment, l'officier instructeur fit poser une sentinelle isolée en lui donnant pour instruction de ne laisser passer personne sous quelque prétexte que ce fût, sous peine des punitions disciplinaires. Peu après, le même officier ordonna à un réserviste de tâcher de franchir le passage gardé.

Celui-ci se dirigea vers le factionnaire et tenta, en effet, de forcer la consigne. Presque aussitôt il tomba à la renverse, atteint d'un coup de baïonnette dans le flanc droit. Relevé par ses camarades, le malheureux jeune homme a reçu sur la place les soins les plus pressés. Mais la blessure était mortelle, et il a expiré dès son entrée à l'hôpital. La victime se nomme Pierre Verrier, appartenant, nous assure-t-on, au canton de Saint-Chaumont.

Quel est le plus coupable, de celui qui a donné une consigne aussi sévère, ou de

— J'y ai songé, dit Edmond d'un air capable.
— Comment ?
— Devine le refuge que je t'ai choisi.
— Tu m'expatries ?
— Juste; je t'envoie rejoindre l'Amérique; que te semble de l'idée ?
— Je la trouve triomphante, mais le passage ?...
— N'est-il pas entendu que c'est mon affaire ?
— Oh ! Edmond, se serait abuser...
— Ne dis donc pas de bêtises. Crois-tu que je te laisserais manquer ta campagne, faute de soldats ? Ainsi, voilà qui est entendu.
— Soit.
— Tu voyageras sous mon nom, c'est plus prudent à cause de Samanon. Tiens ! voilà ton passeport, et souviens-toi que, jusqu'à nouvel ordre, tu t'appelles Edmond Routy.
— Ce cher ami ! il pense à tout.
— Il le faut bien, puisque tu ne penses à rien.
— Et quand dois-je partir ?
— Ce soir. Ta place est retenue à la malle-poste de Paris à Bordeaux.
— C'est donc à Bordeaux que je m'embarque, dit Cahuzac, dont une vague espérance commençait à agiter le cœur.
— Sans doute.
— A quel bord ?
— A bord du *Jeune-Edouard*.
— Hein ! tu dis ?...

— Je dis le *Jeune-Edouard*.
— Qui est en partance pour Cuba ? s'écria Cahuzac, à qui les paroles incohérentes du nègre revinrent en ce moment à l'esprit.
— Précisément, le *Jeune-Edouard* va faire voile pour la Havane. Mais comment sais-tu cela ?
— Ah ! mon ami, mon cher Edmond, s'écria Cahuzac, incapable de se contenir plus longtemps, laisse-moi t'embrasser.
— Volontiers, cher ami, mais explique-toi !
— Ah ! tu me sauves la vie. Ah ! ce cher Edmond ! Embrasse-moi encore.
— Diable ! comme tu es expansif. Tu avais donc joliment peur de Clichy ?
— Moi ? Clichy ? oui... non... c'est à-dire...
— Oui, je comprends, tu as la raison légèrement troublée; ce n'est rien, le grand air va dissiper cela. C'est égal, je ne comprends pas bien.
— Plus tard, mon ami, tu sauras... Je te dirai tout... Oh ! je t'écrirai. Mais tu viens de me rendre un service, vois-tu, dont moi seul puis calculer la portée. Ah ! mon cher Edmond !
Et Cahuzac, dans le délire de sa joie, sauta encore au cou de son ami.
— Très-bien ! très-bien ! disait Edmond essayant de se dégager. Mais tu me serres trop. Laisse-moi respirer un peu et fais ta malle; tu auras le temps de m'étouffer après. Eh bien ! voilà que tu bats des entrechats à présent. Tout à l'heure tu avais une

mine de croque-mort, et maintenant tu me fais l'effet de Bacchus couronné de pampres. Tiens, à propos de Bacchus, nous allons déjeuner.

Cahuzac tendit la main à son ami :

— Volontiers, dit-il, déjeunons : nous boirons à ta santé.

— Je ne demande pas mieux, reprit Edmond.

— Et nous nous griserons comme autrefois, s'écria Cahuzac, qui ne savait plus du tout ce qu'il disait.

— Et nous nous griserons comme autrefois, soit.

— Oh ! non, c'est à-dire non, plus jamais.

— Non maintenant. A-t-il peu de suite dans les idées, ce garçon-là ! dit philosophiquement Edmond Routy.

— Ah ! tiens ! pardonne-moi, mais, vois-tu, je suis fou de joie.

— Je m'en aperçois.

— Le *Jeune-Edouard* ! Cuba ! Céléste ! s'écria Cahuzac, pendant que son ami entassait dans une malle le linge et les effets du Gascon.

Et voilà justement comment il se fait que Louis Cahuzac voyageait sous le nom d'Edmond Routy, dans la malle-poste de Paris à Bordeaux, où nous l'avons rencontré en compagnie d'un vieillard grincheux qui avait horreur de la fumée de cigare.

(A suivre.) EDOUARD DIDIER.

celui qui l'a exécutée avec si peu d'intelligence ?

Un réserviste, en prenant part, mercredi matin, aux exercices préparatoires aux grandes manœuvres, qui se font en plein champ, à Douai, est tombé tout à coup foudroyé par la rupture d'un anévrisme. Ce malheureux était des environs d'Arras, à quelques lieues de Douai.

Chronique Locale et de l'Ouest.

Les conseils d'arrondissement sont convoqués dans toute la France pour le lundi 20 septembre, à l'effet de tenir la seconde partie de leur session.

Cette seconde partie ne pourra durer plus de cinq jours, la première, qui avait eu lieu le 10 août, veille de la session des conseils généraux, n'avait duré que trois jours.

C'est dans cette seconde partie de la session que les conseils d'arrondissement vont opérer la répartition de l'impôt entre leurs circonscriptions respectives, les conseils généraux ayant arrêté, dans leur session dernière, le budget des départements.

On lit dans l'Union de l'Ouest :

Un arrêté du préfet de Maine-et-Loire suspend de leurs fonctions M. Rougé, maire de Chenillé-Changé, et M. Hébert, maire de Cherré. Ces deux honorables magistrats municipaux sont atteints et convaincus d'avoir invité M. Joubert, sénateur et candidat au Conseil général, au banquet du Comice agricole, où, dit M. le préfet, « des discours violents contre la politique du gouvernement » ont été prononcés.

Discours violents. Monsieur le préfet ? J'entends. Vous voulez dire que l'on n'a pas fait l'éloge du gouvernement.

Le Journal de Maine-et-Loire avait reproduit, d'après l'Union bretonne, une nouvelle complètement fautive, inventée par les ennemis de l'Eglise.

Notre confrère a reçu la lettre suivante qui le dément catégoriquement :

Angers, le 7 septembre 1880.

Monsieur le Rédacteur,

Vous reproduisez un article de l'Union bretonne d'après lequel M^r Freppel, évêque d'Angers, député du Finistère, aurait failli se noyer en allant à l'île d'Ouessant visiter ses électeurs. Il n'y a pas un mot de vrai dans cette nouvelle, imaginée sans doute par quelque mauvais plaisant. Le voyage en mer de notre éminent Evêque s'est effectué sans le moindre accident, et il ne s'est absolument rien passé qui, de près ou de loin, ait pu fournir quelque prétexte à une invention de ce genre.

Agréer, Monsieur le Rédacteur, l'assurance de mes sentiments respectueux.

L. THIBAUT,
Prêtre secrétaire.

On lit dans l'Océan, de Brest :

Cette année il y a 54 admissions au Borda, réparties de la manière suivante :

A Paris, 7 — Cherbourg, 5 — Brest, 22 — Lorient, 7 — Rochefort, 1 — Toulouse, 2 — Toulon, 8 — Lyon, 2.

Les 2 premiers de la liste appartiennent à Lorient et à Cherbourg.

Les Révérends Pères Jésuites de Brest ont obtenus les résultats suivants : 35 présentés, 28 admissibles, 10 reçus.

C'est, on le voit, un fort beau succès, et ce sont les religieux qui obtiennent ces excellents résultats que l'on voudrait priver de la liberté d'enseigner. C'est inouï !

Nos fruits en Angleterre. — Voici quels étaient à Londres, au commencement de cette semaine, les prix des poires provenant de Maine-et-Loire et de la Loire-Inférieure :

Poires Williams, la caisse de 36 fruits, 7 fr. 80 ; la caisse de 48 fruits, 7 fr. 80 ; la caisse de 56 fruits, 6 fr. 25.

Poires Duchesses, la caisse de 36 fruits, 7 fr. 80 ; la caisse de 48 fruits, 7 fr. 80 ; la caisse de 56 fruits, 6 fr. 25.

Poires Amalises, la caisse de 36 fruits, 6 fr. 25 ; la caisse de 48 fruits, 5 fr. ; la caisse de 56 fruits, 4 fr. 75.

Poires Louise-Bonnes, la caisse de 36

fruits, 6 fr. 25 ; la caisse de 48 fruits, 5 fr. ; la caisse de 56 fruits, 3 fr. 75.

Météorologie. — Le bureau météorologique du New-York Herald a communiqué la dépêche suivante :

« Une perturbation dont l'énergie ira en augmentant, traverse l'Atlantique et atteindra les côtes de la Grande-Bretagne et de la Norvège entre le 11 et le 13. Pluies.

» Bourrasques du sud inclinant au nord-ouest. Peut-être éclairés.

» Temps lourd au nord du 30° degré. »

ANGERS.

Voici une nouvelle que nous donnons, cette fois, sous toute réserve ; c'est l'Agence Havas qui nous l'apporte :

« L'inauguration de la statue de David (d'Angers) à Angers, qui devait avoir lieu le 15 septembre, est reculée jusqu'aux premiers jours d'octobre, le préfet du département et le maire de la ville voulant avoir bien des invités illustres (1) qui seraient absents maintenant pour cause de villégiature. »

POITIERS.

M. le général de Gallifet, commandant en chef du 9^e corps, sera, selon le désir exprimé par lui, logé à l'Hôtel-de-Ville de Poitiers pendant son séjour dans cette ville. Il habitera la salle du Conseil municipal ; M. le général-chef d'état-major du 9^e corps occupera la salle voisine, dite salle des Sociétés savantes. Les deux aides-de-camp ont leurs lits installés dans la salle qui précède cette dernière, en arrivant par l'escalier de l'aile nord.

Les services administratifs du 9^e corps seront installés dans la grande salle des élections, au premier étage de l'aile nord. Plus de 30 tables seront disposées dans cette salle.

Judi sont arrivés à Poitiers les premiers officiers du 9^e corps, les officiers d'administration et les officiers des Postes et du Trésor, ainsi que les fourgons et le matériel de ces divers services, et les troupes du train des équipages.

— Depuis mercredi, dix jours de campagne fonctionnent dans la cour du quartier de Montierneuf, pour alimenter les troupes qui sont attendues à Poitiers.

L'installation est pittoresque. D'un côté les fours sont montés sur des fourgons. De l'autre, sont les pétrins appuyés sur des jagots où deux ouvriers à la fois travaillent la pâte.

Chaque fournée produit 80 pains par four. Il y a eu trois fournées mercredi et trois la nuit suivante, c'est donc un total de 4,800 pains fabriqués en 24 heures par ces fours en plein vent.

Le Poitou publie l'avis suivant :

Comice agricole de l'arrondissement de Bressuire.

La municipalité d'Argenton-Château ayant fait afficher l'annonce d'une grande fête « politique » pour le 12 septembre, à l'occasion du concours agricole ;

Les règlements interdisant aux comices agricoles de s'associer à aucune manifestation politique ; Le bureau du comice de l'arrondissement de Bressuire,

Résolu à persévérer dans la stricte observation de ces règlements,

Décide que le concours d'Argenton-Château est remis au dimanche 19 septembre.

Bressuire, le 6 septembre 1880.

Le président, LA ROCHEJAQUELIN.

Le secrétaire, D^r PAILLÉ.

NANTES.

On lit dans l'Espérance du peuple :

« Mercredi soir a eu lieu, au théâtre de la Renaissance, la dernière représentation donnée par M^{lle} Sarah Bernhardt.

» Comme les deux précédentes, cette représentation a été un véritable triomphe pour l'ancienne sociétaire de la Comédie-Française, à laquelle les applaudissements, les rappels, les bouquets et les couronnes ont été de nouveau prodigués par les spectateurs enthousiasmés.

» La bonne fortune que nous venons d'avoir est, en effet, bien rare ; les grands artistes ne se produisent pas sur les scènes de province, et nous avons pu croire, pendant trois jours, que le théâtre de la Renaissance était devenu le Théâtre-Français.

» Aussi le public nantais, charmé par

le magnifique talent de M^{lle} Sarah Bernhardt, lui a-t-il fait l'accueil le plus chaleureux.

» Nous sommes convaincus que M^{lle} Sarah Bernhardt a été touchée de la façon dont elle a été reçue à Nantes, et qu'en nous quittant, elle ne nous a pas dit adieu, mais au revoir. »

Nous lisons aussi dans le Phare de la Loire :

« La seconde représentation d'Adrienne Lecouvreur qui clôturait la série des trois représentations de M^{lle} Sarah Bernhardt, a eu lieu mercredi avec un succès plus grand encore que celui de la première, et devant une salle comble. Loin de se ralentir, l'empressement du public a été crescendo et la recette de la première soirée était de beaucoup la plus faible des trois. Nous ne connaissons pas le chiffre officiel, mais on peut certainement évaluer à plus de 25,000 francs l'ensemble des recettes produites par les trois soirées.

» Ce qui prouve que le public n'est pas si indifférent qu'on veut bien le dire à la comédie ou au drame, lorsqu'il est bien interprété, c'est que les banquettes populaires ont été constamment les mieux garnies et que les applaudissements les plus chaleureux partaient, aux plus beaux endroits, des places les plus aériennes de la salle. La grande artiste, qui nous a avoué elle-même qu'elle n'avait abordé la scène nantaise qu'avec un sentiment d'inquiétude, motivé sur la froideur que l'on nous fait au dehors, n'a pas tardé à être rassurée et à retrouver la plénitude de ses moyens devant l'accueil enthousiaste qui lui a été fait. »

— A propos des représentations de M^{lle} Sarah Bernhardt, on ne lira pas sans intérêt le détail suivant. Le coffret contenant le bouquet empoisonné que l'on remet à Adrienne Lecouvreur, au 5^e acte, est celui qui a servi, dans la même pièce, à M^{lle} Rachel, pendant toute sa tournée en Amérique. Il est aujourd'hui la propriété de M. Bellevaut, l'ancien et sympathique directeur du théâtre de Nantes qui accompagne M^{lle} Sarah Bernhardt, en qualité de régisseur. Seulement, le bouquet en fleurs fausses qui servait à Rachel est remplacé chaque soir, pour M^{lle} Sarah Bernhardt, par des fleurs naturelles.

Etat civil de la ville de Saumur

Du 1^{er} au 31 août 1880.

NAISSANCES.

Le 3. — Camille-Emile Paillaud, rue de Fenet.

Le 5. — Joséphine-Henriette Pichon, rue de l'Île-Neuve.

Le 11. — Léon Dolivet, à l'Hospice.

Le 13. — Paul Chaillou, rue Notre-Dame.

Le 15. — Marie-Amélie-Cécile Sauvaget, rue Nationale ; — Paul-Pierre Morin, à l'Hospice.

Le 16. — Marguerite-Augustine Colinet, à l'Hospice.

Le 18. — Marie-Louise Schor, à l'École de cavalerie ; — Gabrielle Courcelles, rue de Bordeaux ; — André-Louis Bonnin, route Neuve d'Angers.

Le 19. — Théodore Breton, rue de Nantilly ; — Louis Bouvet, rue de la Croix-Verte ; — Louis-Léon Bonnefoi, rue de l'Île-Neuve.

Le 22. — Gaston-Eugène Durand, rue Saint-Nicolas.

MARIAGES.

Le 3. — Marie-Augustin-Léopold Dessert, journalier, a épousé Marie Loyau, journalière, tous deux de Saumur.

Le 9. — Fernand-Charles-Henri-Clément Cries, agent des travaux de l'Etat, a épousé Louise Proust, sans profession, tous deux de Saumur.

Le 11. — Auguste-Louis Triolet, cocher, a épousé Louise Meigné, aubergiste (veuve), tous deux de Saumur.

Le 14. — Ernest-Michel Baumier, cordonnier, a épousé Emilie-Anne-Joséphine Bonneau, couturière, tous deux de Saumur.

Le 23. — Edouard-Charles Desmazures, menuisier, a épousé Adélaïde Château, guillocheuse, tous deux de Saumur.

Le 25. — Paul Eugène, bijoutier, a épousé Marie-Henriette Vigueron, chapeletière, tous deux de Saumur.

Le 30. — René-François Delaunay, domestique, a épousé Louise-Joséphine Bougreau, couturière, tous deux de Saumur.

DÉCÈS.

Le 1^{er}. — Ernest Piètre, architecte, 56 ans, rue Bodin ; — Louise Tessier, journalière, 63 ans, veuve Louis Bézard, rue de la Croix-Verte.

Le 6. — Jean-Baptiste Bézard, sabotier, 42 ans, rue du Pressoir-Saint-Antoine ; — Ladislas-Joseph Barbottin, cordonnier, 74 ans, à l'Hospice.

Le 9. — Clément Rangé, domestique, 27 ans, à l'Hospice.

Le 10. — Agathe David, sans profession, 50 ans, épouse Henri Chevrier, quai de Limoges.

Le 12. — Eugène Jagot, 15 jours, Portedu-Bourg.

Le 15. — Marie Chantebeau, aubergiste, 75 ans, veuve Pierre Boileau, rue de Poitiers ; — René Chartrain, cultivateur, 82 ans, à l'Hospice.

Le 19. — Marguerite-Antoinette Boux, 75 ans, chemin Charnier.

Le 23. — Jean Riom, propriétaire, 87 ans, rue Beaurepaire.

Le 24. — Louis-Joseph Henry, curé de la paroisse Saint-Nicolas, 75 ans.

Le 25. — Pierre Geoffroy, 2 mois, rue Saint-Nicolas.

Le 27. — Eugénie Fournier, 44 ans, journalière, à l'Hospice ; — Joséphine Rallet, sans profession, 64 ans, épouse Constant-René Charbonneau, rue de Bordeaux.

Le 28. — Julie Guertin, sans profession, 66 ans, veuve Clément Ribourg, place de la Bilange.

Le 31. — Justine Morin, sans profession, 46 ans, rue Saint-Nicolas.

BULLETIN FINANCIER.

Paris, 10 septembre.

Le dernier bilan de la Banque de France et de la Banque d'Angleterre semblent jeter une lumière décisive sur la situation du marché monétaire européen. On est d'accord pour reconnaître qu'une pression spéciale pèse sur Berlin par suite des mesures prises par la démonétisation de l'argent, mais que les places de Paris et de Londres sont à l'abri de toute inquiétude. De là un mouvement de reprise très-vif en Angleterre, puisque les Consolidés regagnent 1/4 et nettement caractérisé chez nous. Notre 3 0/0 est à 120.60.

Les fonds étrangers n'ont pas de changement. Les tendances néanmoins sont meilleures. On est à 86.85 sur l'Italien et à 77.70 sur le Florin d'or 4 0/0 d'Autriche.

Notre marché du comptant est très-provisionné d'ordres et de capitaux. On achète en grand nombre des obligations 3 0/0 et 4 0/0 de la Banque hypothécaire, ainsi que des Bons privilégiés de l'Assurance financière. Ce dernier titre offre des garanties qui en font un placement de premier ordre. Quant aux obligations de la Banque hypothécaire, elles correspondent à des prêts consentis sur première hypothèque.

On constate un degré particulier de fermeté sur la Banque hypothécaire et la Banque d'escompte. Ces deux titres sont respectivement à 640 et 840. La Société générale française de Crédit est en très-vive demande à 735. Il faut prévoir sur ce titre une hausse de 100 fr. au moins dans un très-court délai.

Le Crédit mobilier français voit s'interrompre toute tentative de reprise. On redescend de 640. Il est utile de vendre.

La réaction qui a fait rétrograder à 630 l'action de jouissance du Mobilier espagnol persiste tout entière. Une reprise est bien probable. En tous cas, elle n'aurait aucune durée. La Banque parisienne est fort lourde. Il est bien difficile de justifier la plus-value attachée à ces titres.

Le Crédit lyonnais est à 975, la Banque de Paris à 1,130, et le Crédit foncier à 1,420.

UNE HEUREUSE DÉCOUVERTE.

Un pharmacien de Vaucluse, M. MARÉCHAL, vient de découvrir un merveilleux remède, le Spasalgique, qui enlève instantanément les névralgies et les migraines, les maux de dents et les maux de tête.

La Spasalgique-Maréchal, qui coûte 2 fr., se trouve dans les bonnes pharmacies. — Le dépôt à Saumur est chez M. NORMANDINE.

Assemblée et Foire de Brain. — Le Maire de la commune de Brain-sur-Allonnes donne avis que l'Assemblée et la Foire dites de Saint-Maurille auront lieu le dimanche 19 et le lundi 20 septembre, présent mois.

Paris-Magazine, tel est le titre d'une nouvelle publication littéraire, scientifique, artistique, musicale, etc., qui va paraître à partir du 16 septembre, avec le concours de plusieurs écrivains de haute notoriété dans la presse de Paris et de l'étranger.

M. VILOTEAU, opticien de Paris, est à Saumur. (Voir aux annonces.)

